

Paris, le 17 février 2021

Communiqué de presse

OTB : une évolution modérée des tarifs bancaires en 2021

L'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) a publié son étude annuelle sur les évolutions des lignes tarifaires pour l'année 2021, en se basant sur le document d'information tarifaire (DIT).

Les résultats au 5 janvier 2021

Les tendances observables pour l'année 2021 (comparaison des tarifs entre le 31 décembre 2020 et le 5 janvier 2021) sont les suivantes :

- 2 tarifs en baisse :
 - abonnement à des services de banques à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.) : - 0,93 % (- 1 centime),
 - abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS – coût forfaitaire : - 1,94 % (- 35 centimes) ;
- 8 tarifs en hausse :
 - cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : 0,29 % (+ 7 centimes),
 - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : 0,56 % (+ 23 centimes),
 - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : 0,99 % (+ 40 centimes),
 - retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – 1^{er} retrait payant : 1,01 % (+ 1 centime),
 - virement (cas d'un virement occasionnel) en agence : 1,25 % (+ 5 centimes),
 - tenue de compte (actif) : 1,53 % (+ 32 centimes),
 - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : 3,14 % (+ 92 centimes) lié à un changement de produit,
 - abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par sms – coût unitaire : 12 % (+ 3 centimes) lié à un changement de panel ;
- 4 lignes sont stables : la commission d'intervention, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ainsi que les frais par paiement d'un prélèvement SEPA et le virement par internet (qui sont tous les 2 gratuits).

Les hausses constatées entre le 31 décembre 2020 et le 5 janvier 2021 sont très modérées, s'échelonnant pour l'essentiel entre 0,29 % et 1,53 % (entre 1 et 40 centimes) et les deux hausses de tarifs plus conséquentes sont dues à des changements de produit ou de panel :

- **la hausse de 3,14 %** de la carte de paiement à autorisation systématique est due, pour l'essentiel, au lancement par 26 établissements d'une nouvelle génération de carte à autorisation systématique, **la carte à contrôle de solde quasi-systématique**, qui offre davantage de possibilités et la rend désormais utilisable dans différents automates (péages, pompe à essence etc.). Le lancement de cette nouvelle offre s'est généralement accompagné d'une augmentation de la cotisation annuelle et constitue la principale cause de l'augmentation de la cotisation moyenne de ce type de carte entre le 31 décembre 2020 et le 5 janvier 2021. **Hors de ce nouveau produit, la hausse est de 0,28 % ;**
- **la hausse de 12 %** de l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par sms – coût unitaire s'explique pour l'essentiel par **l'abandon de cette facturation par 12 établissements**, appartenant au même groupe mutualiste, au profit d'une facturation forfaitaire. Un seul établissement régional a augmenté son tarif à hauteur de 3,70 % (soit 0,01 euro) et aucun établissement n'a appliqué de baisses.

Concernant l'évolution des tarifications **entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020**, on observe les tendances suivantes : 4 baisses, 6 hausses et 4 stabilités : si quatre hausses sont très modérées, variant entre 0,13 % et 0,76 %, deux sont proches de 4 % (3,96 % pour la tenue de compte actif et 4,5 % pour le virement occasionnel en agence). Et la plus forte baisse concerne les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (- 8,47 %).

Méthodologie

Afin de faciliter la comparabilité des tarifs bancaires dans l'Union européenne, les établissements sont désormais tenus de publier un document d'information des tarifs (DIT) doté d'un contenu normé des principaux frais et services bancaires ainsi qu'une « liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement ». Au 5 janvier 2021, 94 établissements sur 109 ont conservé l'extrait standard des tarifs (EST) auquel les consommateurs français sont habitués en parallèle, au sein de leur plaquette tarifaire, en sus du DIT.

Sémaphore Conseil a collecté pour le compte du CCSF **les données tarifaires brutes et non pondérées** de chaque établissement, des 14 principaux produits et services bancaires figurant dans le DIT. Les données collectées sont celles qui étaient applicables au 5 janvier 2021 et disponibles sur les sites internet des établissements au plus tard le 15 janvier 2021.

Le périmètre

Pour la présente étude, au 5 janvier 2021, le panel de l'OTB reste stable, à 109 unités, avec la même ventilation : 101 banques à réseau et 8 banques en ligne (101 *versus* 8), représentant plus de 98 % des parts de marchés de comptes courants de particuliers.

À noter : le panel de l'OTB a changé avec la suppression d'e.LCL et de L'agence en ligne de BNP Paribas au 31 décembre 2020 remplacés par Hello Bank! et Ma French Bank (« Nouveau panel »).

Tableau des résultats

Liste des services		Prix moyen au 31 déc. 2019 *	Prix moyen au 31 déc. 2020	Évolution 31 déc. 2019 - 31 déc. 2020	Prix moyen au 5 janv. 2021	Évolution 31 déc. 2020 - 5 janv. 2021
Tenue de compte (actif)	Ancien panel Nouveau panel	19,86 €/an 19,95 €/an	20,74 €/an	3,96 %	21,06 €/an	1,53 %
Abonnement à des services de banques à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.)	Ancien panel Nouveau panel	0,58 €/an ^{a)} 0,60 €/an ^{a)}	0,60 €/an ^{a)}	0,00 % ^{a)}	0,59 €/an ^{a)}	- 0,93 % ^{a)}
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS						
Coût forfaitaire	Ancien panel Nouveau panel	17,81 € 17,73 €	17,87 €	0,76 %	17,52 €	- 1,94 %
Coût unitaire		0,26 €	0,25 €	- 3,85 %	0,28 €	12,00 %
Commission d'intervention (coût unitaire)	Ancien panel Nouveau panel	7,47 € 7,46 €	7,47 €	0,13 %	7,47 €	0,00 %
Virement (cas d'un virement occasionnel)						
En agence	Ancien panel Nouveau panel	4,12 € 4,12 €	4,31 €	4,50 %	4,36 €	1,25 %
Par internet		0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Ancien panel Nouveau panel	0,54 € 0,55 €	0,51 €	- 8,47 %	0,51 €	0,00 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Ancien panel Nouveau panel	41,02 €/an ^{b)} 40,95 €/an ^{b)}	41,15 €/an ^{b)}	0,48 % ^{b)}	41,55 €/an ^{b)}	0,99 % ^{b)}
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Ancien panel Nouveau panel	41,97 €/an ^{b)} 41,88 €/an ^{b)}	41,57 €/an ^{b)}	- 0,74 % ^{b)}	41,80 €/an ^{b)}	0,56 % ^{b)}
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Ancien panel Nouveau panel	29,67 € 29,57 €	29,31 €	- 0,88 %	30,23 €/an	3,14 % ^{c)}
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)						
Nombre de retraits gratuits par mois	Ancien panel Nouveau panel	3,48 3,49	3,41	-	3,36	-
1 ^{er} retrait payant	Ancien panel Nouveau panel	0,99 € 0,99 €	0,99 €	0,00 %	1,00 €	1,01 %
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Ancien panel Nouveau panel	24,73 €/an 24,62 €/an	24,69 €/an ^{c)}	0,28 %	24,76 €/an	0,29 %

Notes :

* En raison des changements de périmètre du panel réalisés entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 et des impacts produits, les données présentées au 31 décembre 2019 ne sont pas comparables avec celles publiées par le CCSF le 26 février 2020.

a) Hors impact produits : deux établissements régionaux appartenant au même groupe ont, en fin 2020, modifié le service basculant d'un modèle payant à la gratuité. Au 5 janvier 2021, ils sont repassés à un modèle payant. Par conséquent, les périmètres « produits » 2019, 2020 et 2021 ne sont pas comparables sur cette ligne tarifaire. La moyenne de l'abonnement à des services de banques à distance au 31 décembre 2019 tenant compte de ces deux établissements ressort à 1,27 euro, celle du 31 décembre 2020 à 0,58 euro et celle du 5 janvier 2021 à 1,02 euro.

b) Une banque en ligne a remplacé, en janvier 2020 ses cartes de paiement internationales (débit immédiat et différé) par une nouvelle carte dont les services sont plus riches et dont la cotisation annuelle, hors offre groupée de services, est de 100 euros alors que l'ancienne était proposée gratuitement.

c) Cette hausse tient compte des nouvelles cartes de à autorisation quasi systématique. Hors ce nouveau produit, la hausse est de 0,28 %.

Vous trouverez l'intégralité de l'étude en annexe et sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

L'Observatoire des tarifs bancaires est composé, au sein du CCSF, à parité de représentants des banques et des organisations de consommateurs.

Contact presse :

Anne Carrère, responsable de la Communication et des Affaires publiques Tél : 01.42.92.25.09